



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Arrêté n° *47-2024-05-24-00005*
portant ouverture d'une participation du public par voie électronique
sur le projet d'arrêté complémentaire autorisant le projet d'extension des installations de
traitement mécanique et de stockage de semences exploitées par la société KWS France au lieu-dit
« Pécarrère » sur la commune de BUZET-SUR-BAÏSE (47160)

Le préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas, présentés par le maître d'ouvrage « KWS France » relatif au projet d'extension des installations de traitement mécanique et de stockage de semences au lieu-dit « Pécarrère » à Buzet-sur-Baïse ;

Vu la décision du 21 décembre 2023 relative au projet relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2021 donnant délégation de signature à M. Florent FARGE, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

Considérant que l'inspection des installations classées considère, au regard des éléments fournis par le pétitionnaire, que le projet n'est pas susceptible de présenter des impacts notables sur l'environnement et la santé qui nécessiteraient la réalisation d'une étude d'impact ;

Considérant que le projet entre dans le champ de l'autorisation environnementale en application de l'article L181-1 du Code de l'environnement ;

Considérant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Considérant que les modifications doivent être encadrées par un arrêté préfectoral complémentaire et nécessitent au préalable la mise en place d'une procédure de participation du public par voie électronique conformément aux dispositions de l'article L123-19-2 du Code de l'environnement précité ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne,

ARRÊTE

- Article 1^{er} : Une participation du public par voie électronique sera ouverte **du 14 juin 2024** (heure d'ouverture : 9h00) **au 28 juin 2024 inclus** (heure de clôture : 18h00), soit 15 jours consécutifs.

Elle porte sur le projet d'extension des installations de traitement mécanique et de stockage de semences au lieu-dit « Pécarrère » à Buzet-sur-Baïse de la société KWS France.

- Article 2 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette participation sera publié sur le site Internet de l'État en Lot-et-Garonne, ainsi qu'affiché à la préfecture de Lot-et-Garonne.

- Article 3 : Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée seront consultables, pendant toute la période indiquée, sur le site internet de la préfecture de Lot-et-Garonne (<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>, rubriques : Publications > Publications légales > Avis d'ouverture d'enquête publique), où chacun pourra en prendre connaissance.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr (date de réception faisant foi).

Seules les observations communiquées pendant la période mentionnée seront prises en compte.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier seront à adresser au responsable du projet : KWS France – 3 ZA Pécarrère – 47160 BUZET-SUR-BAÏSE.

- Article 4 : À l'issue de la participation par voie électronique, la décision susceptible d'intervenir sera un arrêté préfectoral complémentaire autorisant l'extension des installations de traitement mécanique et de stockage de semences au lieu-dit « Pécarrère » à Buzet-sur-Baïse délivré à la société KWS France par le Préfet de Lot-et-Garonne.

- Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de Lot-et-Garonne et consultable sur le site internet de la préfecture.

Agen, le 24/05/14

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Florent FARGE